

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 4 novembre 2016

Lieu : Ecole de Portes

Présidente de séance : Madame Le Large

Secrétaire de séance : Madame Corbillon

Début de séance : 18 h 30

Personnes présentes :

Mmes, FERON, COTO, MABIRE

Enseignantes

LE LARGE, CORBILLON,

PELLERIN, MOREL, RAVARD

M JEGADO,

Enseignant

Mmes HUGONNIER,

Parents d'élèves élus

GRIVEAU, RODIER, LE TALLEC,

GARDONI

M CHAILLOU

M BEAUTIER

Maire de Ferrières-Haut-Clocher et Président du SIVOS

M SAPOWICZ

Maire de Portes et Vice Président du SIVOS

M DESCENDRE

Adjoint à la mairie de Portes

M LEBIEZ

Délégué du SIVOS pour Ferrières-Haut-Clocher

Mme JEHENNE

Déléguée du S.I.V.O.S. pour Ferrières-Haut-Clocher

M FAUVEL

Adjoint à la mairie d'Ormes

Personnes absentes et excusées :

Mme LOUBIERE

Inspectrice de L'Education Nationale

Mme RUTKOWSKI

Enseignante

M JACOB

Maire d'Ormes et Vice Président du S.I.V.O.S.

Personnes absentes :

Mme JUMEL

parent d'élèves élue

Mme TANGUY

Enseignante

M LEROUX

Délégué du SIVOS pour Ormes

M TERRYN

Délégué du S.I.V.O.S pour Ormes

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) *Présentation des membres du Conseil d'Ecole*
- 2) *Effectifs et organisation des classes*
- 3) *Résultats des élections des Représentants de Parents d'Elèves Elus au Conseil d'Ecole*
- 4) *Le règlement des écoles du RPI*
- 5) *Calendriers : carnaval et kermesse*
- 6) *Remerciements/mairie de Ferrières-Haut-Clocher*
- 7) *Les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate*

Questions des parents d'élèves élus :

- 8) *L'école de Ferrières-Haut-Clocher : les CP et les jeux extérieurs*
- 9) *Le S.I.V.O.S. : inscription*
- 10) *La restauration : les menus et les goûters*
- 11) *Les activités périscolaires*
- 12) *Le car du S.I.V.O.S.*
- 13) *La médiation*

Pour la relecture du compte-rendu :

Madame Griveau et M Chaillou se portent volontaires pour la relecture.

1) Présentation des membres du Conseil d'Ecole.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter.

Mme Tanguy assure le ¼ temps de Mme Morel et la décharge de direction de Mme Coto.

Madame Corbillon remplace Madame Boudard qui est en arrêt.

Madame Boudard a été très touchée par toutes vos marques de sympathie suite au décès de son mari. Elle remercie le S.I.V.O.S., l'équipe enseignante, le personnel des écoles, les P'tits Loups et les parents d'élèves.

2) Effectifs et organisation des classes pour l'année 2016/2017

Effectifs pour l'année scolaire 2016/2017 : **251** élèves contre 268 élèves l'an passé. Notre RPI compte 10 classes. La moyenne par classe est de : 25.1 élèves.

PS	MS	MS/GS	GS/CP	CP	CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1	CM2
Mme Coto	Mme Pellerin	Mme Mabire	Mme Féron	Mme Rutkwoski	Mme ravard	M. Jégado	Mme Morel	Mme Boudard	Mme Le Large
22	24	27	24	26	26	26	27	26	23
		5+22	10+14			5+21	22+5		

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine : effectif stable avec l'arrivée d'une vingtaine de PS et le départ de 23 CM2.

3) Résultat des élections des représentants des parents d'Elèves Elus au Conseil d'Ecole.

Les élections ont eu lieu dans les trois écoles le vendredi 7 octobre 2016. Le taux de participation était :

1) Pour l'école de Ferrières-Haut-Clocher : 40 %

2) Pour l'école d'Ormes : 42 %

3) Pour l'école de Portes : 26.53 %

Nous remercions les parents d'élèves présents ce jour pour leur participation active qui a permis le bon déroulement de ces élections.

4) Le règlement des écoles du RPI :

En nous référant au règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, nous avons apporté des précisions au titre 4 intitulé « usage des locaux : hygiène et sécurité » et en particulier au point 4.4 intitulé « sécurité ».

« Trois registres doivent être présents dans l'école : le registre de sécurité ; le registre d'hygiène et de sécurité et le registre spécial de signalement de danger grave et imminent. Les enseignants et les usagers ont la responsabilité d'inscrire sur le registre d'hygiène et de sécurité toutes les observations et toutes les suggestions qu'ils jugent opportun de formuler dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ».

« Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur. »

« Les consignes de sécurité doivent être affichées dans l'école. »

Madame Coto fait remarquer que la responsabilité des Directeurs s'amplifie encore avec la mise en place de toutes ces mesures.

Au titre 6 « concertation parents-enseignants » et au point 6.3 « évaluations », il est précisé que des bilans sont remis aux familles. Madame Le Large et Madame Coto précisent que de nouveaux livrets sont mis en place. En maternelle, il s'agit d'un carnet de suivi des apprentissages et d'un bilan en fin de GS ; du CP jusqu'à la troisième, il s'agit du Livret Scolaire unique.

Ce règlement est approuvé par l'ensemble des personnes présentes. Un exemplaire auquel sera annexée la charte internet sera remis à chaque famille.

5) Calendrier : carnaval et kermesse

Le carnaval n'aura pas lieu en raison du contexte actuel : les manifestations sur la voie publique sont strictement réglementées et les formalités d'organisation sont très précises.

La kermesse : elle aura lieu le samedi 24 juin 2017 à Ormes. Elle est organisée par les P'tits Loups.

6) Remerciements/mairie de Ferrières-Haut-Clocher.

Madame Coto remercie la municipalité de Ferrières-Haut-Clocher pour l'achat de banquettes pour le coin bibliothèque de la classe de Mme Féron. Suite à la fermeture de classe à Ormes, le TBI de la classe de Mme Néel a été installé dans la classe de GS/CP. Ainsi, tous les élèves de l'élémentaire sont dotés du même équipement.

7) Les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate :

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles. Ce sont tous les membres de la communauté éducative qui y participent : les parents (cf le guide des parents d'élèves), les directeurs (cf le guide des directeurs d'école), les enseignants et le personnel des écoles.

Dans ce contexte plutôt anxiogène, un certain nombre de mesures ont été prises pour sécuriser les établissements scolaires. La municipalité est sollicitée pour la mise aux normes des moyens de sécurité.

A) **Le P.P.M.S.** (le Plan Particulier de Mise en Sûreté) : cet exercice de mise en sûreté face aux risques majeurs est désormais au nombre de trois dans l'année scolaire. Le premier, qui a eu lieu le 13/10/2016, était sur le thème 'attentat intrusion ». Il y avait deux alternatives : « le confinement » ou « l'évacuation » des élèves et des adultes.

Deux autres suivront dans l'année.

Les enseignantes précisent que ces exercices sont réalisés de façon à ne pas déstabiliser les enfants et que l'équipe enseignante engage une réflexion pour que l'exercice se déroule bien.

B) **Les systèmes d'alarmes** : l'alerte « attentat intrusion », l'alerte « incendie » et l'alerte « mise en sûreté » doivent être distinctes.

C) **La fermeture des portails de chaque école.** Pendant les horaires de classe, les portails sont fermés. Un ferme-porte est préconisé pour chaque portail.

Mme Coto répond, aux parents d'élèves qui souhaitaient la présence d'un adulte au portail à 16h00, que ce point est solutionné puisqu'un adulte est désormais au portail à cette heure.

Monsieur Beautier ajoute qu'un adulte est également au portail à la sortie des ateliers à 17h00 afin de garantir la sécurité de tous.

Il est également rappelé que l'accès des parents aux classes de Maternelle est actuellement encore possible mais qu'il ne l'est déjà plus dans beaucoup d'autres écoles.

D) **Les sorties d'évacuation** : elles doivent être pensées et aménagées de façon à assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école.

Question des parents d'élèves élus :

8) *L'école de Ferrières-Haut-Clocher : Serait-il possible de réunir les CP de Karine et ceux d'Aurélié pendant les récréations ?* Ce n'est pas envisageable puisque le groupe est trop nombreux (40 CP).

Concernant les jeux extérieurs, serait-il envisageable de les changer ? Cet investissement est prévu au budget 2017 (nouvelle structure pour les Maternelles et les CP ; et des vélos).

9) *Le S.I.V.O.S. : serait-il possible que la fiche d'inscription soit envoyée au plus tôt aux familles ? début juillet par exemple ?* C'était prévu ainsi mais la distribution ne s'est pas déroulée comme prévue. C'est solutionné pour la rentrée prochaine.

10) *La restauration : Mme Rodier constate que les aliments proposés dans les menus ne sont pas toujours de saison. Est-il possible d'y remédier ?* Monsieur Beautier précise qu'un contrôle a eu lieu récemment. La cuisine est faite sur place et les produits servis sont frais. Les fournisseurs sont locaux mais n'ont pas à être communiqués.

Mme Rodier demande si le bio pourrait entrer dans les menus servis aux enfants ? L'idée peut être intéressante mais le prix des repas augmenterait incontestablement. Madame Rodier souhaite qu'une réflexion soit engagée.

Le goûter servi aux enfants de Maternelle serait préparé trop tôt et ainsi serait sec le soir. Y-a t-il possibilité de le préparer plus tard dans la journée ? Peut-il être plus varié ? Et comment s'organiser pour que tous les enfants d'un même atelier bénéficient d'un goûter ? (concerne les jours, où en cas d'absence de personnel, les enfants sont répartis dans les groupes déjà existants). Monsieur Beautier s'engage à y remédier.

11) *Les activités périscolaires : le renouvellement de la demande d'un trombinoscope et de la qualification du personnel.* Dans le dernier courrier envoyé aux familles, il y avait la liste des intervenants. Leur qualification n'a pas à être communiquée.

12) *Les activités périscolaires peuvent-elles plus variées ?* Elles le sont dans la mesure du possible mais le recrutement est difficile. Un parent d'élève évoque la possibilité d'une nouvelle organisation avec des activités sur une demi-journée et la rotation du personnel.

13) *Le car du S.I.V.O.S.* : Un adulte est en permanence dans le car avec le chauffeur.

14) *La médiation* : Madame Rodier s'interroge sur la méthode utilisée par les enseignants pour gérer des conflits avec les élèves. Les enseignantes expliquent qu'elles ne reçoivent pas de formation particulière mais qu'elles s'attachent à impliquer l'enfant dans la résolution d'un conflit.

Madame Le Large souhaite revenir sur le rôle des parents d'élèves élus. Ils représentent d'une part l'ensemble des parents d'élèves et d'autre part, ne peuvent s'exprimer que dans l'intérêt de tous et non pas dans un intérêt personnel.

La séance est levée à 19h50.

Madame Le Large
Présidente de séance

Madame Corbillon
Secrétaire de séance